

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 février 2025

Objet
N° 25/01/13
Acquisition des parcelles cadastrées section B n° 373, 846, 851, 871, 1613 et 1620

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Madame Maryvonne ALVARD

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER et Madame Audrey PENIN

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition de vente de terrain émise par M. Patrick ANCEY demeurant 6 montée du Moulin, 30150 MONTFAUCON et de Mme Christine ANCEY demeurant BP 30276, la Belle Vie, 98800 NOUMÉA concernant les parcelles suivantes :

- Section B ;
 - o n°373, sise Le Cretet sud, surface : 499m², zone PLU : AP / N
 - o n°846, sise Les Dies, surface : 1563m², zone PLU : Nals
 - o n°851, sise Les Dies, surface : 1880m², zone PLU : Nals
 - o n°871, sise Les Dies, surface : 279m², zone PLU : Nals
 - o n°1613, sise La Combe, surface : 126m², zone PLU : AP
 - o n°1620, sise La Combe, surface : 135m², zone PLU AP

Les propriétaires proposent de vendre l'ensemble de ces parcelles, d'une contenance totale de 4482m² à 8000€, soit 1.78€ m².

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété de la Personne Publique,

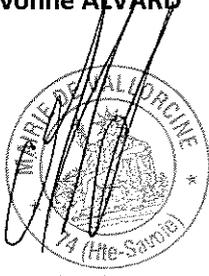
VU la proposition de vente de M. ANCEY Patrick et de Mme ANCEY Christine en date du 1^{er} février 2025.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section B n°373, 846, 851, 871, 1613 et 1620 au prix de 8000.00€,
- **INDIQUE** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune de Vallorcine,
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

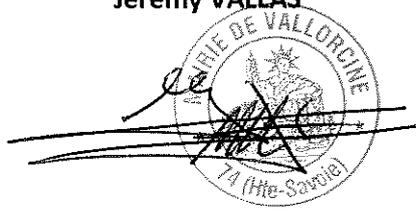
Ainsi fait et de libéré,
Au registre su Reçu en préfecture le 20/02/2025
Pour extrait c Publié le, S²LO
ID : 074-217402908-20250211-25_01_13-DE

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 19/02/2025
Télétransmis en Préfecture le : 19/02/2025
Notifié ou publié le : 19/02/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches